

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE 2025

JONQUERETTES - VAUCLUSE

N° 01-2026

MARCHE PUBLIC – AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETON « Allée des poètes »

VU le code de la commande publique

VU l'article L 2122-22 al4 du Code Général des collectivités territoriales aux termes duquel peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que de toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

Considérant le décret de 29 décembre 2025 pérennisation la possibilité pour les marchés inférieurs à 100000 euros HT d'être dispensée de publicité et de mise en concurrence

Considérant le rapport d'analyse des offres

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la ville,

DECIDE

Article 1^{er} : De conclure avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée

Titulaire

SAS EUROVIA LANGUEDEC ROUSILLON

430 Allée de la Chartreuse

84140 MONTFAVET

Siret 42861352500065

Montant du marché

78 777 € HT

Taux de TVA 20%

15 755 € HT

MONTANT TTC

94 532.4 € TTC

Article 2 – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal

Article 3 : Cette décision

- Sera transmise au Préfet du Vaucluse
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Jonquerettes dans un délai de 2 mois, à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception vaut décision implicite de rejet
 - Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes par courrier dans un délai de deux mois à compter de son affichage, notification, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
- Publié sur le site Internet.

Fait à Jonquerettes, le 2 Février 2026

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 084-218400554-20260202-DEC012026-AR

S²LO

**Le Maire,
Daniel BELLEGARDE**

